

Procès- verbal du Conseil d'école du 10 novembre 2016

Ecole des hirondelles LE TREVOUX

Présents : Mmes Coroller , Le Scanff ,Garcès et Mrs Le Corre, Jambon et Couliou
(parents d'élèves élus)
Mme Beux (adjointe chargée des affaires scolaires) et M Fraval (maire)
Mme Prima (DDEN)
Mmes Nicolas, Cornic,Tanguy, Moal, Berthou et Huet (enseignantes)
Excusées :Mme Decemme (IEN)
Mme Prat (DDEN)
Mmes Begel et Oriot (enseignantes)
M Le Liboux et Pondaven (parents d'élèves élus)

1) Résultat des élections et présentation des présents

Le taux de participation a été de 55% (51% l'année dernière, 63 % il y a 2 ans). Tous les votes ont été effectués par correspondance. Sept parents titulaires ont été élus: il s'agit de Delphine Coroller (mère de Mayeul en CE1), Emeline Le Scanff (mère d'Eléonore en PS et de Raphaël en CP),Yann Maël Pondaven (père de Abigaëlle en MS et Emeline en CE1), Nicolas Le Corre (père de Rafaël en PS et Célia en CP), Gaël Le Liboux (père de Hugo en CP et de Manon en CE2) Olivier Couliou (père de Lucile en GS), David Jambon (père de Maiwenn en CM1)

2) Rôle et règlement du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour chaque année scolaire. Il se réunit une fois par trimestre. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de 2/3 de ses membres.

Les membres :

- Le directeur qui en est le président
- Les maîtres de chaque classe de l'école
- Les représentants des parents d'élèves élus
- Le Maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)
- Un des membres du RASED intervenant dans l'école
- L'IEN de la circonscription (membre de droit)

En fonction de l'ordre du jour, le Président peut inviter toute personne dont la **consultation** est jugée utile (voix consultative)

Personnels du réseau

Médecins et Infirmières scolaires, Assistantes sociales

ATSEM

Les employés du temps post et périscolaire

Ses attributions : le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur

- **Vote** le règlement intérieur
- **Statue** sur proposition de l'équipe éducative, en ce qui concerne la partie pédagogique du projet. En fonction de ces éléments, il adopte le Projet d'Ecole.
- **Est consulté** et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
 - L'organisation d'une garderie d'enfants, dans les locaux de l'école, en dehors des heures scolaires
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions d'intégration des enfants handicapés
 - Les activités périscolaires et la restauration scolaire
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
 - L'hygiène scolaire
 - L'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, **un procès-verbal** de la réunion est rédigé et signé par son Président et contre signé par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont adressés à l'IEN de la circonscription et un au maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Il est également consultable depuis l'année dernière sur le site internet de l'école.

Si les parents souhaitent aborder certains points (en lien avec les attributions du conseil d'école), ils doivent en faire part au président, en l'occurrence la directrice, en amont de la réunion. Sachant que les invitations doivent parvenir au moins 8 jours avant la tenue de la réunion, il serait préférable de « sonder » les parents de l'école au moins 3 semaines avant chaque conseil d'école.

3) Règlement

L'article 3 inquiète certains parents mais le règlement départemental indique que, dès l'entrée en élémentaire, un enfant peut quitter seul l'école. L'enseignant n'est pas dans l'obligation de remettre l'enfant à un adulte.

En cas de retard d'un parent, l'enfant est alors confié en garderie.

L'article 3 sera rectifié par « Tout enfant non repris aux heures de sortie sera confié au service municipal au tarif en vigueur. »

Le bâtiment élémentaire sera fermé à clé après 15h15 car de nombreux enfants reviennent chercher des affaires oubliées dans les classes ou aux porte-manteaux : les risques d'accidents, vols ou autres dans des locaux sans surveillance sont trop élevés.

Suite au vote, le règlement de l'école est adopté.

4) Rentrée 2016

- A cette date, l'école compte 169 élèves inscrits. Ils sont répartis sur 7 classes :
4 TPS / 21 PS: 25 avec Rozenn Nicolas accompagnée par Martine Tensorer
20 MS avec Marianne Oriot (les lundis et mardis) et Patricia Cornic (les jeudis et vendredis) et un mercredi /2 accompagnées par Florence Toupin
22 GS avec Marlène Begel accompagnée par Sandra Navellou
24 CP avec Hélène Tanguy
22 CE1 avec Cathy Moal
19 CE2 / 9 CM1 : 28 avec Anne Berthou
13 CM1 / 15 CM2 : 28 avec Patricia Cornic (les mardis et mercredis 1/2) et Katell Huet

Jacqueline Pennec (ATSEM) intervient dans les trois classes maternelles du lundi au jeudi. Elle cessera son activité aux vacances de Noël, faisant valoir ses droits à la retraite le 31 janvier. Son poste ne sera pas remplacé, les employées retrouveront les horaires mis en place avant son retour.

Maryse Laurent assure un emploi de vie scolaire.

Parcours EPS

- **Natation** : Les élèves des classes de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 iront à l'Aquapaq de Scaër. Les séances ont débuté pour la classe de CE1 et se termineront fin janvier. Les créneaux horaires sont de 10h30 à 11h20 dans l'eau le jeudi matin, le vendredi de 14h à 14h40. Le financement des entrées est assuré par la Cocopaq, la mairie prend en charge le transport.
- **Cross** : Les classes, à partir du CP jusqu'au CM2, participeront au cross de la solidarité qui aura lieu les 1^{er} et 2 décembre dans le parc du Manoir de Kernault. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire qui permet de mener à la fois des activités en EPS (course longue) et des activités en éducation civique (débat sur les droits de l'enfant, collecte de livres). Le transport est pris en charge par la municipalité.

Parcours culturel

- **Cinécole** : Les 3 classes maternelles sont inscrites au dispositif *Cinécole* avec 3 projections au cours de l'année. Le coût du transport est pris en charge par Quimperlé Communauté et les entrées sont payées par l'APE.
- **Voyage lecture Dis-moi ton livre** (organisé par Quimperlé Communauté): Trois classes de l'école y participent.
- **Rencontres de chorales scolaires du pays de Quimperlé** : ces rencontres concernent les cycles 2 et 3, elles ont lieu à la salle du Coat Kaër à Quimperlé. 2 classes sont inscrites : celles de CP, CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2
- **Spectacle de danse** : les élèves de GS doivent se rendre à Quimper.

- **Projet de classes de découvertes** à l'étude pour les classes de CP et CE1 et celles de CE2/CM1 et CM1/CM2 : Les budgets sont conséquents et sont toujours en discussion au sein de l'APE, une demande d'aide aurait été déposée en mairie. Mr Fraval souhaite une présentation du projet avant le mois de décembre (avant le vote du budget).

Parcours scolaire :

- Les élèves de CM2, dans le cadre de la liaison école-collège, se rendront au collège de Bannalec durant 6 AM les lundis à partir du lundi 7 novembre (séances de sciences physiques et d'EPS). Le lundi 12 décembre, ils y déjeuneront.

5) Travaux et sécurité

PPMS :

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme,...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Comme pour la sécurité incendie (où il s'agit alors d'une évacuation des bâtiments), un exercice d'entraînement a été effectué pour familiariser les élèves et leurs enseignants sur la conduite à tenir. Il a eu lieu le 18 octobre.

Dans les propositions d'amélioration, l'équipe enseignante a pointé l'inexistence d'un moyen d'alerte, de communication interne, l'impossibilité de fermer les portes, la non disponibilité des mallettes avec le matériel. Mme Huet précise qu'elle a pris contact avec une société afin de réaliser des devis sur la mise aux normes de l'école, sachant qu'un fond de 50 000 000 euros a été mis à disposition des municipalités pour aider à la sécurisation des écoles.

Mr Fraval explique qu'il est difficile de trouver un système d'alerte qui fonctionne sans électricité. L'installation de verrous sur les portes des classes peut cependant être envisagée.

Extension de l'école :

La collaboration mise en place avec le CAUE a pris fin : un travail sur les abords de l'école a été transmis à la mairie. Cependant l'équipe municipale souhaiterait redéfinir la distribution des bâtiments dans un premier temps.

Mr Lavolé, de Quimperlé Communauté, doit rencontrer les adjoints et rendra ses conclusions très rapidement, d'ici quinze jours.

Mr Fraval présentera le calendrier des travaux dans les semaines à venir aux équipes de l'école, si le projet présenté est réalisable. Tout devrait se faire sans extension de l'école. La distribution sera réfléchiée en collaboration avec les enseignantes et les parents d'élèves.

Salle informatique :

Le plan triennal élaboré est en cours : l'échéancier sera transmis sous peu à la directrice.

Un TNI (tableau numérique interactif) devrait être en place cette année, puis 3 autres l'année suivante dans les classes élémentaires. Les ordinateurs portables supplémentaires sont aussi prévus.

Garderie :

Il est proposé de fermer la porte principale du bâtiment pour des raisons de sécurité, les parents seraient invités à récupérer leur enfant par l'entrée du préau couvert côté cour. L'idée est adoptée.

Mme Huet informe que des tables multiâges seront créées au sein de la cantine pour les volontaires.

Un spectacle de marionnettes est envisagé sous le préau couvert le samedi 17 décembre. L'équipe enseignante questionne le maire et l'adjointe aux affaires scolaires sur l'utilisation du préau couvert par rapport à la salle polyvalente ou à la maison pour tous. L'école aurait sans doute été choisie pour une raison de configuration de salle. L'équipe enseignante et l'équipe municipale souhaiterait avoir le nom d'un référent responsable pour assurer la circulation ou non dans les locaux : il s'agirait de l'adjointe Mme Godé Vandenbroucke.

Le conseil d'école donne un avis favorable à cette utilisation.

La séance est levée à 19h20.

Signature de la secrétaire

Signature de la présidente

